

# Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal (Québec) H2L 1E4; téléphone : (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi le 9 décembre 1997

### LA COALITION RÉAGIT À L'ÉTUDE DU RALLIEMENT POUR LA LIBERTÉ DE COMMANDITE

**Montréal** – Selon Monsieur Louis Gauvin, porte-parole de la *Coalition québécoise pour le contrôle du tabac*, le dévoilement d'une étude économique sur la commandite de tabac, tout comme la récente menace de retrait de commandite par l'industrie du tabac et la réaction des organismes commandités, constitue une stratégie de pression politique bien calculée pour obtenir des concessions supplémentaires à la loi fédérale.

#### Étude de l'industrie

Aucun représentant des événements membres du *Ralliement* n'était présent à la conférence de presse pour défendre cette étude. Lors de la conférence de presse, l'auteur de l'étude, M. André Côté, déclare que trois des huit grands événements du Québec disparaîtront si le gouvernement fédéral n'offre pas de période transitoire de 7 ans avant la mise en vigueur de la loi sur le tabac.

M. Gauvin dit : « Une étude produite par un organisme financé par l'industrie du tabac, dans le cadre de stratégies politiques, est déjà suspecte en soi. Mais le fait qu'on fasse de telles déclarations alarmistes, sans même nommer les trois événements en question, ni offrir des preuves à l'appui, démontre fort bien la 'fragilité' de l'argumentation.

« L'absence de représentants des organisations membres du *Ralliement* en dit énormément sur la crédibilité de cette étude. C'est le geste désespéré d'un organisme de façade créé et financé par l'industrie du tabac. »

M. Gauvin rappelle que le *Ralliement* est financé par l'industrie du tabac et que ses campagnes de relations publiques sont organisées par *Edelman Worldwide*, la firme de relations publiques d'*Imperial Tobacco*.

#### Tactiques de pressions

Il ajoute : « L'industrie n'a pas réussi à bloquer l'adoption de la loi C-71 et se sert maintenant des amendements prévus pour la course automobile pour affaiblir les mesures concernant la commandite. Par le biais d'une campagne de relations publiques manifestement bien orchestrée, l'industrie du tabac a provoqué des demandes pour de nouvelles concessions par les organismes accoutumés à la commandite de tabac. Le dévoilement de cette étude fait partie de cette opération médiatique.

#### Délais supplémentaires

« Les membres du *Ralliement* s'efforcent de faire croire au public qu'ils ont besoin d'encore plus de temps pour trouver des alternatives à la commandite de tabac, comme si les restrictions sur la commandite proviennent d'une décision gouvernementale imprévue. Au contraire, le gouvernement fédéral a annoncé depuis 1995 son intention de restreindre la commandite de tabac. De plus, bien avant son adoption, l'industrie du tabac avait signalé son intention de retirer sa commandite aussitôt que la Loi C-71 serait sanctionnée. La Loi C-71 a été adoptée en avril dernier, et ne sera en vigueur qu'en octobre 1998. Au total, cela aura donné aux organismes culturels et sportifs une période d'adaptation de trois ans.

« Évidemment, les organismes commandités par le tabac ne seront jamais prêts pour se défaire de l'argent de l'industrie du tabac. On le verra bien : dans sept ans, la même crise réapparaîtra. »

### **Fonds de compensation**

Mais malgré cela, la Coalition appuie une forme de compensation pour assister les organisateurs d'événements qui perdraient du financement avec le retrait de la commandite de tabac. M. Gauvin souligne le soutien de la Coalition au *Mouvement québécois en faveur du Fonds pour la culture, le sport et la santé*, qui regroupe 175 organismes sportifs, touristiques, culturels et de santé du Québec qui demandent une solution de rechange à l'interdiction de la commandite, sous la forme d'un fonds de compensation financé à même les taxes sur le tabac.

« L'annonce d'*Imperial Tobacco* représente une opportunité pour que le gouvernement vienne en aide aux organisations culturelles et sportives. Que ce soit le gouvernement provincial ou fédéral, la question devient : qui sera le sauveur des événements populaires? », commente M. Gauvin.

Questionné sur la faisabilité d'un Fonds de compensation, le représentant de la firme engagé par le *Ralliement* a bien sûr expliqué que cela ne serait pas pratique. « Ce qui est n'est pas surprenant », réplique M. Gauvin, « puisque le but primordial du *Ralliement* n'est pas la survie des événements, mais bien la continuation de la commandite de tabac. »

### **Question de santé**

Enfin, il rappelle que les restrictions sur la commandite de tabac ont pour objectif la protection de la santé du public. On dirait que la dimension santé n'existe pas pour les membres du *Ralliement*. À chaque fois que ces événements associent leur nom aux marques de cigarettes, ils confèrent une légitimité à un produit qui tuera le tiers des jeunes qui décideront de commencer à fumer.

« Combien de jeunes de moins de 18 ans commenceront à fumer pendant les sept années de transition proposées par le *Ralliement* ? La réponse est 210 000 adolescents. Combien de décès seront occasionnés au Québec à cause du tabac durant la même période ? La réponse est 84 000, soit l'équivalent de la population de quatre quartiers de Montréal. »

**Pour des entrevues ou pour plus de renseignements** : (514) 598-5533 ; Téléavertisseur : (514) 361-7042

